

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 18 septembre 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Dix Huit Septembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du Onze Septembre Deux Mille Vingt Six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Avenant n°1 au Lot n°2 du marché de travaux pour la renaturation des voiries communales et des espaces publics -Partie 2.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Patrick-François SANTINI, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Marie-Josèphe TRAMONI, Audrey CASSETARI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Santa DUVAL, Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA à Ghislaine ETTORI, Christine PINNA à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Colette ISTRIA, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Michel COLONNA, François-Joseph SCANAVINO à Jean-Baptiste OLLANDINI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI. Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2194-1 et R.2194-7 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2023 approuvant le projet de renaturation des voiries communales et des espaces publics et son plan de financement n°3,

Vu la décision du Maire en date du 28 avril 2025 attribuant les marchés de travaux pour la renaturation des voiries communales et des espaces publics -Partie 2,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des marchés de travaux pour la renaturation des voiries communales et des espaces publics -Partie 2 ont été signés le 28 avril 2025.

Le Lot n°2 : « Eclairage public et réseaux divers » a été attribué à la SAS LEANDRI Denis pour un montant de 101 620 € HT soit 111 782 € TTC.

Il a fallu adapter le marché en fonction de travaux rendus nécessaires par suite de diverses contraintes d'exécution non prévisibles initialement et demandes du Maître d'ouvrage.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier le lot n°2 par un avenant d'un montant de 14 164 € H.T soit +13.94%, portant ainsi le montant du marché à 115 784 € H.T soit 127 362.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N° 1 au lot N°2 relatif aux travaux de renaturation des voiries communales et des espaces publics – Partie 2.
- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2026.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 21.09.2029

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 22.09.2026

Fait à PROPRIANO, le 18 septembre 2026

Le Maire


Paul Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance


Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260918-2026-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2026

